

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 Février 2014

Objet de délibération :

Compte administratif 2013

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI - Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

La Présidente présente le compte administratif 2013.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2013 excédentaire de 87 873,25 €,
pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2013 excédentaire de 70 644,14 €.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, considérant que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2013,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE sous la Présidence de Monsieur Daniel BEGUET, le compte administratif 2013,

DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer ledit document,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

COMPTE ADMINISTRATIF 2013
Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain

	Prévisions	Réalizations	Crédit disponible
Dépenses de fonctionnement	245 141	151 913,61	93 227,39
Chapitre 011	45 550,00	36 138,31	9 411,69
60632 Fournitures petits équipements	250,00	0,00	250,00
6064 Fournitures administratives	900,00	1 020,34	- 120,34
6068 Autres matières et fournitures	200,00	0,00	200,00
6132 Locations immobilières	4 000,00	5 488,20	- 1 488,20
6135 Locations mobilières	7 500,00	8 659,81	- 1 159,81
61558 Autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	1 000,00
6156 Maintenance	5 000,00	3 668,21	1 331,79
616 Assurance	3 000,00	1 255,87	1 744,13
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
6182 Documentations générales et techniques	1 500,00	1 142,10	357,90
6184 Versement à des organismes de formation	200,00	0,00	200,00
6185 Frais de colloques et séminaires	800,00	400,00	400,00
6188 Autres frais divers	200,00	0,00	200,00
6225 Indemnités aux comptables	200,00	208,46	- 8,46
6226 Honoraires	6 000,00	717,60	5 282,40
6231 Annonces et insertions	1 500,00	962,78	537,22
6236 Catalogues et imprimés	5 000,00	4 397,70	602,30
6237 Publications	0,00	322,92	-322,92
6251 Voyages et déplacements	3 000,00	2 691,61	308,39
6257 Réceptions	1 500,00	2 464,30	- 964,30
6261 Frais d'affranchissement	800,00	608,50	191,50
6262 Frais de télécommunications	3 000,00	2 129,91	870,09
Chapitre 012	98 550,00	93 174,33	5 375,67
6218 Personnel extérieur	0,00	0,00	
6332 FNAL	80,00	54,09	25,91
6336 CGFPT/CNFPT	1 500,00	1 307,78	192,22
64131 Rémunérations pers. non titulaire	68 000,00	64 505,83	3 494,17
64138 Autres indemnités pers. non titulaire	1 000,00	0,00	1 000,00
6451 URSSAF	20 000,00	15 856,74	4 143,26
6453 IRCANTEC	3 000,00	7 229,57	- 4 229,57
6454 POLE EMPLOI	3 700,00	2 429,22	1 270,78
6455 Cotisations pour assurance du personnel	1 200,00	1 741,10	- 541,10
6475 Médecine du travail	70,00	50,00	20,00
Chapitre 65	19 200,00	17 154,92	2 045,08
6531 Indemnités du Président	8 500,00	8 083,44	416,56
6532 Frais de missions	200,00	0,00	200,00
6533 Cotisations de retraite	500,00	297,48	202,52
6554 Contributions aux organismes regroupement	10 000,00	8 774,00	1 226,00
Chapitre 67	0,00	0,00	0,00
6718 Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	5 385,00	5 446,05	- 61,05
6811 Dotations amortissements et provisions	5 385,00	5 446,05	- 61,05

022	18 300,00	0,00	
022 Dépenses imprévues	18 300,00	0,00	
023	58 156,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	58 156,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	245 141,00	177 744,01	
Chapitre 74	179 599,00	174 244,01	
746 Dotation générale de décentralisation	0,00		
7472 Régions	22 620,00	15 297,00	
7474 Communes	1 671,40	1 741,00	
74751 Groupements de collectivités	133 336,60	135 235,01	
74758 Autres groupements	21 971,00	21 971,00	
Chapitre 75	0,00	00,00	
758 Produits divers de gestion courante	0,00	00,00	
Chapitre 77	3 500,00	3 500,00	
777 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	3 500,00	3 500,00	
Résultat	62 042,00		
Report résultat 2012 excédentaire	62 042,00		

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820			
Résultat de l'exercice 2013			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	177 744,01	non repris
	Dépenses	151 913,61	non repris
Résultat de l'exercice	excédentaire	<u>25 830,40</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2013			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	62 042,85	25 830,40	87 873,25

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses d'investissement	125 341,00	71 602,60	53 738,40
Chapitre 013	3 500,00	3 500,00	
139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	3 500,00	3 500,00	
Chapitre 020	117 041,00	67 095,60	49 945,40
202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	115 041,00	67 095,60	47 945,40
205 Logiciels	2 000,00	0,00	2 000,00
Chapitre 021	4 800,00	1 007,00	3 793,00
2183 Matériel de bureau et informatique	2 000,00	1 007,00	993,00
2184 Mobilier	2 800,00	0,00	2 800,00
2188 Autres	0,00	0,00	
<hr/>			
Recettes d'investissement	125 341,00	140 321,05	
Chapitre 10	50 361,00	50 361,00	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	50 000,00	50 000,00	
10222 FCTVA	361,00	361,00	
Chapitre 13	9 514,00	84 514,00	
1311 Subvention d'équipement transférable	9 514,00	84 514,00	
Chapitre 28	5 385,00	5 446,05	
280 Amortissements des immobilisations incorporelles			
2802 Amortissements des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	4 047,00	4 047,00	
2805 Amortissements des concessions et droits similaires		573,92	
281 Amortissements des immobilisations corporelles	1 338,00		
28183 Amortissement de bureau et matériel informatique		466,29	
28184 Amortissements du mobilier		350,35	
28188 Amortissements autres matériels		8,49	
021	58 156,00		
021 Virement de la section de fonctionnement	58 156,00	0,00	
Résultat	1 925,00		
Report solde d'exécution 2012	1 925,00		

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820			
Solde d'exécution de l'exercice 2013			
INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	140 321,05	non repris
	Dépenses	71 602,60	non repris
Résultat de l'exercice	excédentaire	68 718,45	
Résultat de clôture de l'exercice 2013			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	1 925,69	68 718,45	70 644,14

Conclusion : Affectation au 1068 de 26 400 € pour financer les études à venir - Report en R002 de 61 473 € et Report en R001 de 70 644 €

Annexe à la délibération : « COMPTE ADMINISTRATIF »

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dép/déficits	Rec/excédents	Dép/déficits	Rec/excédents	Dép/déficits	Rec/excédents
Résultat reporté 2012		1 925,69		62 042,85		63 968,54
Opérations exercice 2013	71 602,60	140 321,05	151 913,61	177 744,01	223 516,21	318 065,06
TOTAUX	71 602,60	142 246,74	151 913,61	239 786,86	223 516,21	382 033,60
Résultats clôture 2013 RAR		70 644,14		87 873,25		158 517,39
TOTAUX CUMULES		70 644,14		87 873,25		158 517,39
Résultats définitifs		70 644,14		87 873,25		158 517,39

(Excédent d'investissement)

(Excédent de fonctionnement)

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 Février 2014

Objet de délibération :
Compte de gestion 2013

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI – Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Mme la Présidente soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Le compte de gestion de l'exercice 2013, arrêté par le comptable public, faisant apparaître des mouvements budgétaires strictement identiques à ceux enregistrés dans la comptabilité de l'ordonnateur, il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

- Prendre acte du compte de gestion et des résultats de l'exercice 2013
pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2013 excédentaire de 87 873,25 €,
pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2013 excédentaire de 70 644,14 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que la perception a bien repris le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion 2013 dressé par la perception de Lagnieu,

DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus,

AUTORISE la Présidente à signer ledit document.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 février 2014

Objet de délibération :
Affectation des résultats de
l'exercice 2013

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43
délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI – Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Mme la Présidente soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement excédentaire de 25 830,40 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement excédentaire de 68 718,45 €

A ces résultats d'exercice 2013 sont reportés les résultats de clôture 2012 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 62 042,85 €
- A la section d'investissement, un excédent de 1 925,69 €

Les résultats de clôture 2013 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 87 873,25 €
 - pour la section d'investissement, 70 644,14 €
-

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au comité syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- 61 473,25 € reporté en excédent de fonctionnement (R002),
- 26 400,00 € reporté en affectation au compte 1068 pour le financement des études à venir
- 70 644,14 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité,

Le comité syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 87 873,25 € et un excédent d'investissement de 70 644,14 €,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 61 473,25 € reporté en excédent de fonctionnement (R002),
- 26 400,00 € reporté en affectation au compte 1068 pour le financement des études à venir
- 70 644,14 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 février 2014

Objet de délibération :
Budget primitif 2014

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI – Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

La Présidente expose qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2014.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 254 581 € pour la seule section de fonctionnement et à la somme de 251 200 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le budget primitif 2014 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 254 581 € en fonctionnement et 251 200 € en investissement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES	LIBELLES	REALISATIONS AU 31/12/2011	REALISATIONS AU 31/12/2012	MEMOIRE VOTE BP 2013 avec reprise des résultats	REALISATIONS AU 31/12/2013	PROPOSITIONS BP 2014 avec reprise des résultats
	023 Virement à la section d'investissement			58 156,00	0,00	,00
60632	Fournitures de petits équipements	0,00	0,00	250,00	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	588,03	707,29	900,00	1 020,34	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	200,00	0,00	150,00
6132	Locations immobilières	3 658,80	1 829,40	4 000,00	5 488,20	10 000,00
6135	Locations mobilières	5 451,72	6 764,79	7 500,00	8 659,81	9 600,00
61558	Autres biens mobiliers	320,18	571,40	1 000,00	0,00	600,00
6156	Maintenance	1 791,86	1 995,19	5 000,00	3 668,21	7 500,00
616	Assurances	3 806,47	0,00	3 000,00	1 255,87	2 000,00
617	Etudes et recherches	11 661,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6182	Documentations générales et techniques	954,31	955,54	1 500,00	1 142,10	2 500,00
6184	Versement à des organismes de formation	90,00	0,00	200,00	0,00	400,00
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00	400,00	800,00	400,00	1 200,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
6225	Indemnités au comptable	64,27	199,39	200,00	208,46	300,00
6226	Honoraires divers	1 137,20	358,80	6 000,00	717,60	9 900,00
6231	Annonces et insertions	3 709,42	601,78	1 500,00	962,78	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 369,45	2 389,30	5 000,00	4 397,70	6 000,00
6237	Publications	0,00	1 827,88	0,00	322,92	1 500,00
6251	Voyages et déplacements	2 102,38	2 473,98	3 000,00	2 691,61	4 000,00
6257	Réceptions	1 664,50	1 240,43	1 500,00	2 464,30	8 000,00
6261	Affranchissement	465,00	581,50	800,00	608,50	2 100,00
6262	Télécommunications	2 658,35	2 527,91	3 000,00	2 129,91	4 000,00
	TOTAL chapitre 011 - Charges générales	42 492,94	25 424,58	45 550,00	36 138,31	76 650,00
6332	FNAL	55,77	55,12	80,00	54,09	80,00
6336	CGFPT et CNFPT	1 233,07	1 197,02	1 500,00	1 307,78	1 700,00
641	Rémunérations du personnel – (Titulaire et Non titulaire)	60 143,47	62 807,61	68 000,00	64 505,83	86 000,00
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 500,00
6451	URSSAF	17 727,06	17 778,58	20 000,00	15 856,74	20 000,00
6453	Retraite	5 903,79	2 636,60	3 000,00	7 229,57	8 000,00
6454	POLE EMPLOI	3 486,34	3 477,54	3 700,00	2 429,22	3 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	768,55	805,56	1 200,00	1 741,10	2 000,00
6475	Médecine du travail	37,00	0,00	70,00	50,00	70,00
	TOTAL chapitre 012 - Personnel	89 355,05	88 758,03	98 550,00	93 174,33	122 850,00
6531	Indemnités au Président	8 083,44	8 083,44	8 500,00	8 083,44	8 500,00
6532	Frais de missions	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	275,64	285,36	500,00	297,48	700,00
6542	Créances éteintes	0,00	20,20	0,00	0,00	0,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement Interscot	10 174,00	9 516,00	10 000,00	8 774,00	12 000,00
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics					4 000,00
	TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	18 533,08	17 905,00	19 200,00	17 154,92	25 400,00
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	246,20	0,00	0,00	0,00
	TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00	246,20	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements	1 712,12	1 501,58	5 385,00	5 446,05	13 000,00
	TOTAL chapitre 68 - Dotations aux amortissements	1 712,12	1 501,58	5 385,00	5 446,05	13 000,00
22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	18 300,00	0,00	16 681,00
	TOTAL chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	18 300,00	0,00	16 681,00
	DEPENSES	152 093,19	133 835,39	245 141,00	151 913,61	254 581,00
COMPTES	LIBELLES	REALISATIONS AU 31/12/2011	REALISATIONS AU 31/12/2012	MEMOIRE VOTE BP 2013 avec reprise des résultats	REALISATIONS AU 31/12/2013	PROPOSITIONS BP 2014 avec reprise des résultats
74718	Etat	10 000,00	0,00			0,00
7472	RRA (50% assistante et chef de projet SCOT)	15 272,00	19 794,50	22 620,00	15 297,00	22 065,00
7473	Subvention Conseil Général	8 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7475	Contributions volontaires (CC + 2 communes isolées)	133 057,01	135 008,00	135 008,00	136 976,01	136 976,00
7475	Reversement 4CC (25 % Habitat + 50% assistante CDRA)	23 345,29	23 920,80	21 971,00	21 971,00	22 116,00
	TOTAL chapitre 74 – Dotations et participations	190 314,30	178 723,30	179 599,00	174 244,01	181 157,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	202,93		0,00	0,00
	TOTAL chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,00	202,93		0,00	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		11 063,00			
777	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat			3 500,00	3 500,00	11 951,00
	TOTAL chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	11 063,00	3 500,00	3 500,00	11 951,00
002	Résultats antérieurs (sans virgule)	18 259	55 889	62 042,00		61 473,00
	RECETTES	190 314,30	189 989,23	245 141,00	177 744,01	254 581,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES	LIBELLES	REALISATION S AU 31/12/11	REALISATION S AU 31/12/12	MEMOIRE VOTE BP 2013	REALISATION S AU 31/12/13	PROPOSITIONS BP 2014 <u>avec reprise des</u> <u>résultats</u>
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat		0,00	3 500,00	3 500,00	11 951,00
	TOTAL chapitre 13 - Subventions d'investissement		0,00	3 500,00	3 500,00	11 951,00
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme		40 478,00	115 041,00	67 095,60	220 200,00
205	Logiciels	717,00	0,00	2 000,00	0,00	6 000,00
	TOTAL chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	717,00	40 478,00	117 041,00	67 095,60	226 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 616,70	0,00	2 000,00	1 007,00	7 000,00
2184	Mobilier	0,00	1 994,09	2 800,00	0,00	6 049,00
2188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 616,70	1 994,09	4 800,00	1 007,00	13 049,00
	<i>Reprise des restes à réaliser (sans virgule)</i>					
	<i>Déficit investissement D001 (sans virgule)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	2 333,70	42 472,09	125 341,00	71 602,60	251 200,00
10222	FCTVA	30,00	216,00	361,00	361,00	1 156,00
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>		591,98	50 000,00	50 000,00	76 400,00
	TOTAL chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	30,00	807,98	50 361,00	50 361,00	77 556,00
1313	Subvention d'équipement transférable versée par le CG 01			9 514,00	9 514,00	90 000,00
1311	Subvention d'équipement transférable versée par l'Etat		35 000,00		75 000,00	0,00
	TOTAL chapitre 13 – Subventions d'investissement		35 000,00	9 514,00	84 514,00	90 000,00
	Amortissements	1 712,00	1 501,58	5 385,00	5 446,05	13 000,00
	TOTAL chapitre 28 – Amortissements des immobilisations	1 712,00	1 501,58	5 385,00	5 446,05	13 000,00
	<i>Excédent investissement R001 (sans virgule)</i>			1 925,00		70 644,00
	<i>021 virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	58 156,00	,00	
	RECETTES	1 742,00	37 309,56	125 341,00	140 321,05	251 200,00

Conclusion

n

L'année 2014 sera consacrée à la poursuite des études liées à la révision du SCoT.

Ces études budgétées en investissement s'étaleront sur plusieurs exercices.

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 Février 2014

Objet de délibération :
Contributions financières des
Communautés de Communes et des
2 communes isolées

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI – Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

La Présidente rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communes isolées :

- *Villette-sur-Ain et Chatillon-la-Palud,*

et des communautés de communes :

- ***communauté de communes de la Plaine de l'Ain,***
- ***communauté de communes du canton de Montluel,***
- ***communauté de communes de Miribel et du Plateau,***
- ***communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon,***
- ***communauté de communes de l'Albarine,***
- ***communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.***

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2014 est de 136 976 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2011 (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014).

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 136 976 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communes et les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE la Présidente à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Annexe : Tableau des contributions – Exercice 2014

Syndicat Mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

CONTRIBUTIONS EN EUROS	
Population totale	136 976.00
Contribution / habitant	1.00
Contribution totale	136 976.00
1/2 en fonction de la population	68 488.00
1/2 en fonction du potentiel fiscal	68 488.00

Tableau des contributions - Exercice 2014 (chiffres issus du recensement rénové entré en vigueur au 01.01.2014 et potentiel fiscal de 2013)

COMMUNES	CONTRIBUTIONS EN EUROS	POPULATIONS ET POTENTIELS FISCAUX			CONTRIBUTIONS EN EUROS		
		Populations	Potentiel fiscal par habitant	Potentiel fiscal	Fonction de la population	Fonction du potentiel fiscal	Contributions
Châtillon-la-Palud	1 190.33	1 652	499.572100	825 293	815.00	375.33	1 190.33
Villette-sur-Ain	546.34	699	633.849521	443 061	344.85	201.50	546.34
C. C. Rhône Chartreuse de Portes	3 897.92	4 905	662.605300	3 250 079	2 419.84	1 478.08	3 897.92
C.C. Plaine de l'Ain	68 433.73	65 345	1 218.002600	79 590 380	32 237.34	36 196.39	68 433.73
C.C. canton de Montluel	22 045.15	23 851	947.583800	22 600 821	11 766.67	10 278.48	22 045.15
C.C. Miribel et Plateau	25 401.31	22 977	1 346.068200	30 928 609	11 335.49	14 065.82	25 401.31
C.C. Rives Ain-Pays du Cerdon	11 275.21	13 886	700.648600	9 729 206	6 850.53	4 424.68	11 275.21
C.C. de l'Albarine	4 186.02	5 510	585.711900	3 227 273	2 718.31	1 467.71	4 186.02
	136 976.00	138 825		150 594 722	68 488.00	68 488.00	136 976.00

* Sous réserves de modifications en fonction du potentiel fiscal 2014 non connu à ce jour et transmis courant avril 2014 par la Préfecture de l'Ain

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 février 2014

Objet de délibération :
Modification des statuts

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI - Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

Madame la Présidente explique qu'en raison de l'extension du périmètre du schéma de cohérence territoriale Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain constatée selon arrêté préfectoral du 21 janvier 2014 et, de la modification de la dénomination d'une des communautés de communes membre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes aux statuts :

- **Actualiser le nombre de membres, (article 5)**
 - Suite à l'adhésion de la commune de Groslée à la communauté de communes de Rhône-Chartreuse de Portes, selon arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2013 et,
 - Suite à l'adhésion de la commune de Serrières-sur-ain, à la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, selon arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2013 ;
- **Modifier le nom de la nouvelle communauté de communes créée** en « communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon » (article 1) et ce, suite à la fusion des communautés de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon et Bugey Vallée de l'Ain, en date du 01/01/2012

Ainsi, Madame la Présidente donne lecture de la nouvelle proposition des statuts :

« **Article 1** Est constitué entre :

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la communauté de communes du canton de Montluel, la communauté de communes de Miribel et du Plateau, la communauté de communes de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, la communauté de communes de la vallée de l'Albarine et la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes et les communes de Chatillon-la-Palud et Villette-sur-Ain, un Syndicat Mixte dénommé « Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) ».

« **Article 2** Le Syndicat Mixte a pour objet :

- l'élaboration et l'approbation, le suivi, l'évaluation et la révision du Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain, valant Schéma de Cohérence Territoriale, conformément à l'article L. 122-18 du Code de l'Urbanisme, et des schémas de secteur
- la mise en œuvre des articles L. 122-1, L 122-2 et L 122-4 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- l'association aux procédures d'élaboration, de modification et de révision des plans locaux d'urbanisme engagées sur son périmètre" »

« **Article 3** Le siège du syndicat mixte est fixé au château de Chazey-sur-Ain »

« **Article 4** Le syndicat mixte est constitué pour une durée illimitée. »

« **Article 5** Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical composé de 87 délégués titulaires et de 87 délégués suppléants, à raison de :

- 33 délégués titulaires et 33 délégués suppléants pour la communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour de la communauté de communes du canton de Montluel,
- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour la communauté de communes de Miribel et du Plateau,
- 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants pour la communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon,
- 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la communauté de communes de la vallée de l'Albarine,
- 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour la communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes,
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune isolée.

Le Comité Syndical pourra constituer en son sein des commissions thématiques ou géographiques. »

« **Article 6** Le Comité Syndical peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception de celles visées à l'article L 5212-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau. »

« **Article 7** La contribution financière des communes isolées et des communautés de communes au fonctionnement du Syndicat Mixte est fixée ainsi qu'il suit :

La charge nette du Syndicat Mixte, à savoir le montant de ses dépenses, déduction faite des recettes prévues aux 2^e, 4^e et 7^e de l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, est répartie entre les communes isolées et les communautés de communes, pour moitié en fonction du dernier chiffre connu de population municipale des communes issue du recensement général de l'INSEE en vigueur et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. Pour les communautés de communes le chiffre de population et le potentiel fiscal retenus correspondent à la somme des chiffres de population et des potentiels fiscaux des communes qui les composent. »

« **Article 8** Toute question non réglée dans les présents statuts sera soumise aux dispositions des chapitres I et II du titre 1^{er} du livre II de la 5^e partie du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables au syndicat de communes. »

« **Article 9** Les présents statuts resteront annexés aux délibérations des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte. »

La Présidente informe l'assemblée que les organes délibérants des membres du Syndicat Mixte (intercommunalités et communes ayant conservé la compétence) auront, individuellement, à se prononcer sur cette proposition de modification des statuts dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération.

A défaut de réponse dans ce délai, leur décision sera réputée favorable. Elle précise que cette modification sera approuvée à la majorité qualifiée des membres du Syndicat Mixte.

La modification des statuts, pour être effective, devra être entérinée par arrêté préfectoral.

**Le Comité Syndical ouï l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte.

AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de modification

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 février 2014

Objet de délibération :

MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION
DES ACTES BUDGETAIRES

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI - Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

VU l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

CONSIDERANT cependant que la convention qui va être transmise par les services de l'Etat et signée par le syndicat mixte exclut finalement de la télétransmission les documents budgétaires annexés aux délibérations du vote des budgets, des comptes administratifs, et des comptes de gestion (c'est-à-dire les budgets, les comptes administratifs et les comptes de gestion en eux-mêmes, mais pas les décisions modificatives assimilées elles aux actes administratifs) ;

CONSIDERANT que le syndicat mixte BUCOPA souhaite pourtant s'engager pleinement dans la dématérialisation de la transmission de l'ensemble de ses actes, y compris budgétaires, soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

.../...

CONSIDERANT que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- la complétude des actes budgétaires transmis
- l'envoi concomitant, via Actes Réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aussi à la télétransmission des « actes budgétaires » au contrôle de légalité, en sus des « actes administratifs ».
- AUTORISE la présidente à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 20 février 2014

Objet de délibération :

MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET
DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 43 délégués sur 85, convoqués le 11 février 2014

Sont excusés :

- Mesdames BOREL et BERNARD (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Mesdames BOTTEX et BURON, - Messieurs GREFFET, MANCUSO, PACCALLET GUYADER, MOINGEON, HERMAN, RAMEL, CLEYET-MERLE, BERTHOLET et LONGATTE (CC Plain de l'Ain)
- Madame GRANDCOLIN - Messieurs SIGOIRE, DROGUE, GUILLOT-VIGNOT, SIMPLEX, RAISSON, BERNARD, BATTISTA, TRUCHON et AMAT (CC du Canton de Montluel)
- Messieurs BERTHOU, GADIOLET et GOUBET (CC de Miribel et du Plateau)
- Mesdames GOY-CHAVENT, ROCHE, ZIVKOVIC et DE VECCHI - Messieurs CHABRY, GIROUX, FERRY et ORSET (CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon)
- Messieurs DUCLAUX et PROST (CC Vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

- Marie-Christine CHAPEL à Jacqueline SELIGNAN (CCRAPC)
- Marie-Louise DUBOIS à Max ORSET (CCPA)
- Anne BOLLACHE à Alain SICARD (CCRAPC)
- André BERNARD à Danielle BLANCHET (CCRAPC)

Est élu secrétaire de séance :

M. BEGUET (C.C de Rhône Chartreuse de Portes)

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

CONSIDERANT que le syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

VU le protocole d'accord signé entre le Centre de gestion de l'Ain et l'Association ADULLACT en date du 1er janvier 2011 aux termes duquel cette dernière met à disposition du Centre de gestion et de ses collectivités affiliées un certain nombre de ressources et de services en ligne dont le dispositif hébergé de télétransmission S²LOW-ACTES ;

Après discussion, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDENT de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.
- DONNENT leur accord pour que la collectivité accède aux services S² LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- AUTORISENT la présidente à signer électroniquement les actes télétransmis.
- DONNENT leur accord pour que la présidente signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet.
- DONNENT leur accord pour que la présidente signe le contrat de souscription entre la collectivité et Chambersign pour la délivrance des certificats numériques.
- DESIGNENT Mme PARIS Chantal adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire, en qualité de responsable de la télétransmission.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**